



À PONTMAIN ...

SUPPLIQUE A DIEU POUR LE RETOUR DU ROI !

-----0-----

Livret de Salut Public

-----0-----

Supplique à Dieu pour le retour du Roi ...

Pourquoi l'échec du retour du Roi de France, en France, depuis 220 ans

... A Pontmain !

Ce qu'il faut faire, avant toute autre chose, pour obtenir ce retour

« Que Votre règne arrive, sur la Terre comme au Ciel »
(Jésus, Christ et Roi de France)

SUPPLIQUE A DIEU POUR LE RETOUR DU ROI ...

« Dieu se rit des hommes qui se plaignent des conséquences dont ils chérissent les causes. »

(Bossuet)

« Le royaume n'appartient pas au dauphin, il appartient à mon Seigneur. Cependant mon Seigneur veut que le dauphin devienne roi et qu'il tienne le royaume en commende. Il sera roi malgré ses ennemis et moi je le conduirai à son sacre.

- Et quel est ton seigneur ?

- Le Roi du Ciel. »

(Jeanne d'Arc à Baudricourt)

« Lorsque les Français auront conçu les sentiments d'une véritable humilité, le royaume viendra aux mains du légitime héritier et ils obtiendront pour eux-mêmes une véritable paix. »

(Jésus à Ste Catherine de Sienne)

« Or, c'est le droit de Dieu de commander aux états comme aux individus. Ce n'est pas pour autre chose que Notre Seigneur est venu sur la terre. Il doit y régner en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement, en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements comme des gouvernés. Partout où Jésus-Christ n'exerce pas ce règne, il y a désordre et décadence. »

(Cardinal Pie)

« Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner, eh bien ! alors le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer. »

(Cardinal Pie)

« Vous êtes le sel de la terre. Si le sel se dénature, comment redeviendra-t-il du sel ? Il n'est plus bon à rien : on le jette dehors et les gens le piétinent. »

« Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. Et l'on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau ; on la met sur le lampadaire, et elle brille pour tous ceux qui sont dans la maison. De même, que votre lumière brille devant les hommes : alors, en voyant ce que vous faites de bien, ils rendront gloire à votre Père qui est aux cieux »

(Matthieu : 5, 13-16)

À vous tous, français perdus, égarés, trompés, humiliés, ruinés, molestés, déprimés, désespérés mais toujours enracinés dans votre terre bénie, à la recherche de la solution vraie pour le redressement de la France !

A vous tous, royalistes qui êtes le sel de la terre de France !

A vous tous, royalistes qui possédez la lumière de la vraie politique française !

A vous tous, royalistes reliés d'esprit et de cœur à chacune de nos branches capétiennes !

Cela fait 218 ans que la Révolution a supprimé en France les droits du Roi Très Chrétien. Cela fait 218 ans que la France est incapable de revenir à sa royauté millénaire qui a été à sa fondation et qui l'a rendue grande parmi les nations. Pourquoi les régimes qui se sont substitués à la Royauté sont-ils tous tombés les uns après les autres ? Pourquoi les quelques tentatives de restauration monarchique se sont-elles TOUTES soldées par des échecs ?

Cette dernière question, c'est la seule et unique bonne question, à laquelle TOUT français et en particulier TOUT royaliste doit être capable de répondre !

Elle est comme la serrure de la porte étroite du redressement de la France. Répondre à cette question en toute vérité et humilité c'est trouver la seule et unique clé qui sera capable de faire mouvoir le pêne loqueté providentiellement, je dis bien providentiellement, depuis plus de 200 ans. Ensuite, il nous faudra la volonté vraie de l'introduire dans l'étroit orifice... Nous n'aurons pas à tourner..., le seul bruit de sa présence poussera le gardien qui est derrière à nous ouvrir..., ordre lui en a été donné, il attend cela depuis si longtemps !

Vérité ! Humilité ! Volonté ! Voilà les 3 conditions du retour du Roi.

Aucun des régimes qui ont suivi la chute de la royauté, et ce jusqu'à nos jours, n'a tenu plus de 70 ans. Tous se sont fondés et/ou effondrés dans la violence, car tous étaient usurpateurs :

- . La Monarchie Constitutionnelle, de 1791 à 1792 : 1 an,
- . La 1^{ère} République, de 1792 à 1804 : 12 ans,
- . Le 1^{er} Empire, de 1804 à 1814 : 10 ans,
- . La Restauration, de 1814 à 1830 : 16 ans
- . La Monarchie de Juillet, de 1830 à 1848 : 18 ans,
- . La 2^{ème} République, de 1848 à 1852 : 4 ans,
- . Le 2nd Empire, de 1852 à 1870 : 18 ans,
- . La 3^{ème} République, de 1870 à 1940 : moins de 70 ans (65 ans institutionnellement)
- . L'État Français, de 1940 à 1945 : 5 ans
- . La 4^{ème} République de 1946 à 1958 : 12 ans,
- . La 5^{ème} République, est actuellement sous perfusion et en soins palliatifs à 53 ans, et d'aucuns envisagent déjà de l'euthanasier !

Au sujet du bref régime de la Restauration, je dis bref en regard de la période des 220 ans dont il est question ici, s'il a naturellement redressé la France matériellement, en si peu de temps, ce qui est déjà en soi une incroyable performance, comparé au travail à réaliser, c'est grâce à l'efficacité toute naturelle de ce régime monarchique, notamment dans son mode de succession bien rôdé dont la France avait déjà l'expérience. Mais il n'a tenu que 16 ans, entre une guerre qui a saigné la France et une révolution, puis n'est plus jamais réapparu !

Quelle est donc la raison intrinsèque d'un tel échec ? C'était pourtant la vieille monarchie française qui reprenait du service. Pourquoi cette si courte durée de vie et cette disparition subite ? La monarchie restaurée avait-elle changé de nature ?

C'est le Cardinal Pie, évêque de Poitiers, qui va nous donner la réponse.

La cause profonde de la chute de la Restauration, et donc de la Monarchie, sinon légitime au moins légale, qui suit la Révolution, le cardinal va nous la donner le 15 mars 1856, dans son Entretien avec Napoléon III, quand il répond à l'empereur qui se flattait d'avoir fait pour la religion plus que la Restauration elle-même :

« Peut-être la Restauration n'a-t-elle pas fait plus que vous ? Mais laissez-moi ajouter que NI LA
« RESTAURATION ni vous n'avez fait pour Dieu ce qu'il fallait faire, parce que NI L'UN ni l'autre vous
« n'avez relevé son trône, parce que NI L'UN ni l'autre vous n'avez renié les principes de la
« Révolution dont vous combattez cependant les conséquences pratiques, parce que l'évangile social
« dont s'inspire l'État est encore la déclaration des droits de l'homme, laquelle n'est autre chose,
« Sire, que la négation formelle des droits de Dieu. »

En ce jugement des gouvernements postérieurs à la Révolution, le Cardinal Pie est en parfaite conformité avec la pensée même de la Sainte Église. Pour s'en rendre compte, il suffit de le comparer aux paroles de Pie VII dans son bref « Post tam diuturnas » à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes :

« Nous avons espéré qu'à la faveur de l'heureux changement qui venait de s'accomplir [la
« Restauration], non seulement la religion catholique serait délivrée sans aucun retard de toutes les
« entraves qu'on lui avait imposées en France malgré nos constantes réclamations ; mais qu'on
« profiterait des circonstances si favorables pour la rétablir dans tout son lustre et pourvoir à sa
« dignité. Or, nous avons remarqué en premier lieu que, dans la constitution mentionnée, *la religion*
« *catholique est entièrement passée sous silence, et qu'il n'y est pas même fait mention du Dieu*
« *tout-puissant* par qui règnent les rois, par qui les princes commandent.

«

« Vous comprendrez facilement, vénérable Frère, ce qu'une telle omission a dû nous faire éprouver
« de peine, de chagrin, d'amertume, à nous que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Notre Seigneur, a chargé
« du suprême gouvernement de la société chrétienne. Et comment ne serions-nous pas désolés ?
« Cette religion catholique, établie en France dès les premiers siècles de l'Église, scellée dans ce
« royaume même par le sang de tant de glorieux martyrs, professée par la très grande partie du
« peuple français, à laquelle ce même peuple a gardé avec courage et constance un invincible
« attachement à travers les calamités, les persécutions et les périls des dernières années, cette
« religion enfin que la race à laquelle appartient le roi désigné professe elle-même, et qu'elle a
« toujours défendue avec tant de zèle, *non seulement elle n'est pas déclarée la seule ayant droit*
« *dans toute la France, à l'appui des lois et de l'autorité du gouvernement, mais elle est entièrement*
« *omise dans l'acte même du rétablissement de la monarchie !*

«

« Un nouveau sujet de peine, dont notre cœur est encore plus vivement affligé, et qui, nous
« l'avouons, nous cause un tourment, un accablement et une angoisse extrêmes, c'est le 22^{ème} article
« de la Constitution. Non seulement on y permet « la liberté des cultes et de la conscience », pour
« nous servir des termes mêmes de l'article, *mais on promet appui et protection à cette liberté, et en*
« *oultre aux ministres de ce que l'on nomme « les cultes »*. Il n'est certes pas besoin de longs discours,
« nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement *de quelle mortelle*
« *blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article*. Par cela même qu'on
« établit la liberté de tous les cultes sans distinction, *on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au*
« *rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'Épouse sainte et immaculée du*
« *Christ, l'Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut*. En outre, en promettant faveur et appui
« aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, *on tolère et on favorise non seulement leurs*
« *personnes, mais encore leurs erreurs*. C'est implicitement la désastreuse, et à jamais déplorable
« hérésie que Saint Augustin mentionne en ces termes : « Elle affirme que tous les hérétiques sont

« dans la bonne voie et disent vrai. Absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte la
« professe réellement. »⁽¹⁾

Alors poursuivant, le Cardinal Pie explicite la disparition pure et simple de la Monarchie « restaurée » confirmant ainsi les déclarations du Saint-Père :

« Or, j'ai le devoir de vous dire, qu'Il [Notre Seigneur] ne règne pas parmi nous et que notre
« Constitution n'est pas, loin de là, celle d'un État chrétien et catholique. Notre droit public établit
« bien que la religion catholique est celle de la majorité des Français, mais il ajoute que les autres
« cultes ont droit à une égale protection. N'est-ce pas proclamer équivalement que la constitution
« protège pareillement la vérité et l'erreur ? Eh bien ! Sire, savez-vous ce que Jésus-Christ répond
« aux gouvernements qui se rendent coupables d'une telle contradiction ? Jésus-Christ, roi du ciel et
« de la terre, leur répond : Et moi aussi, gouvernements qui vous succédez en vous renversant les uns
« les autres, moi aussi je vous accorde une égale protection. J'ai accordé cette protection à
« l'empereur votre oncle ; J'AI ACCORDÉ LA MÊME PROTECTION AUX BOURBONS, la même
« protection à Louis-Philippe, la même protection à la République et à vous aussi la même protection
« vous sera accordée. »

Autrement dit, le Cardinal Pie explique l'instabilité et la non pérennité de tous les régimes post révolutionnaires par leur apostasie plus ou moins totale, mais apostasie réelle. Le non rejet des principes mortifères de la révolution tue les gouvernements les uns après les autres. Le refus de la religion du vrai Dieu et le relativisme religieux élevé officiellement au rang de principe constitutionnel pervertit tous ces régimes politiques. Ils n'ont plus de lien surnaturel, et disparaissent avec leurs auteurs dans le meilleur des cas.

Finalement tous ces régimes ont rejeté la Loi Fondamentale du Royaume, la Constitution Fondatrice non écrite *qui est la Suzeraineté du Christ Roi de France*. Voilà la véritable raison !

On peut comprendre cette attitude des régimes dont les principes révolutionnaires et athées sont la base, base incompatible avec cette suzeraineté. Mais de la Restauration ? La faute est d'autant PLUS GRAVE ET MORTELLE pour celle qui avait reçu de Dieu connaissance et expérience de la nature et des bienfaits de la Loi Fondamentale. En cela, elle devient donc plus pécheresse que les autres régimes. Ceux-ci réapparaîtront sous diverses formes, la Royauté jamais !

Définitivement ? Oui !

Sauf si...

(1) Ce bref de Pie VII est daté du 29 avril 1814. Il vient en réponse à la constitution du 6 avril 1814 refusée par Louis XVIII et remplacée par la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814.

Le seul article de la constitution du 6 avril concernant la religion est le suivant :

En écoutant le cardinal Pie, on perçoit la voix de Jeanne d'Arc s'adressant à toutes les élites de son époque, élites perverses comme élites encore saines, jusqu'au Dauphin faisant moralement défaut, répétant, rappelant cette loi fondamentale et insistant par ses actes, sur le fait que, comme le rappelle si justement Pierre Virion dans son ouvrage *Le Christ qui est roi de France* : « Le roi est inféodé au Christ dans le sens juridique du terme » ! Ou, comme le rappelle le prologue de la loi fondamentale du Royaume de France, connu sous le nom de *Laus Francorum* : « La nation des Francs, illustre, ayant Dieu POUR FONDATEUR » !

Oui ! En 1814 la monarchie française avait changé de nature !

Oui ! En 1814 la monarchie française, par son relativisme religieux constitutionnel, avait fait une grave infidélité à la Foi et commis une véritable usurpation politique.

Le vassal était tenu de fournir à son suzerain foi et hommage, en retour le suzerain lui concédait fief et protection.

En 1814, la foi et l'hommage faisait défaut... Alors, le Christ va traiter ce régime comme il se doit. Il ne donne pas sa grâce... Il n'accorde ni le fief ni la protection !

D'abord, Louis XVIII ne sera jamais sacré⁽²⁾.

Donc, en vérité, IL NE SERA JAMAIS ROI selon les critères du Ciel et de Jeanne qui, quand on s'étonnait qu'elle ne nommât Charles VII que du nom de Dauphin, répondait très fermement : « Je ne dirai pas : le roi, avant qu'il soit sacré et couronné à Reims, où je le mènerai ».

Louis XVIII, de 1795 à 1824, restera peut-être Dauphin, Régent sûrement.

Pourquoi peut-être ? Pourquoi sûrement ?

(11-suite)

Art. 22

« La liberté des cultes et des consciences est garantie. Les ministres des cultes sont également traités et protégés. »

Les trois seuls articles de la Charte du 4 juin concernant la religion sont les suivants :

Art. 5 : « *Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. »*

Art. 6 : « *Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État. »*

Art. 7 : « *Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du Trésor royal. »*

Le jugement du Pape Pie VII ne changera pas après l'octroi de la Charte de Juin 1814.

Si la religion catholique y est maintenant nommée, elle l'est seulement relativement à l'Etat, et il n'y est pas toujours pas fait mention « du Dieu tout-puissant par qui règnent les rois, par qui les princes commandent ». De même, « elle n'y est toujours pas déclarée la seule ayant droit, dans toute la France, à l'appui des lois et de l'autorité du gouvernement ». Enfin les articles 5 (qui est l'article 22 de la constitution refusée) et 7, « favorisent l'erreur tout autant que la vérité ».

(2) A ce sujet, que l'on ne vienne pas nous donner la raison fallacieuse de la santé de Louis XVIII ne pouvant supporter ni un long voyage vers Reims ni la longue cérémonie du sacre. Il aurait très bien pu être sacré exceptionnellement à Notre-Dame de Paris, le motif dûment expliqué aurait convenu à tout le monde. Il y avait quand même eu le précédent du sacre d'Henri IV à Chartres pour des raisons différentes, il est vrai, mais qui n'avaient pas engendré de contestations insurmontables.

Parce que de fait, il a bien été régent au nom de son neveu Louis XVII. Il s'est proclamé ainsi et a été reconnu comme tel.

Quant à son titre de dauphin, son attitude est des plus ambiguës pour effectuer les recherches en toute vérité de l'identité de l'enfant mort au Temple. Encore à l'heure actuelle, et malgré les nouvelles techniques de la science, mais aussi le matraquage des médias, un très sérieux doute demeure.

Louis XVIII n'était pas tout à fait sûr de lui qui a reçu Martin de Gallardon aux Tuileries le 2 avril 1816 et qui, après cet entretien à huis clos, est sorti de son bureau très ému par les déclarations qu'il lui avait faites sur la survivance de son neveu. S'il était vraiment sûr de son bon droit, pourquoi avoir reçu Martin ? Pourquoi avoir laissé à la postérité une telle preuve d'hésitation ?

Que n'eût-il gardé son titre de Régent, plutôt que d'être « Roi Très Laïque » !

Ensuite Charles X, lui, se fera sacrer.

Mais quelle étrangeté que ce sacre ! C'est une valse-hésitation dans les préparatifs, des modifications dans le rituel et, le comble, c'est un sacrifice officiel aux faux dieux révolutionnaires, à la vue et au su de tous et, de plus, dans l'enceinte même de la Sainte Église !

Dans son commentaire du livre de Landric Raillat : Charles X, le sacre de la dernière chance Paris – Urban 1991, Geneviève Gilles écrit :

« Charles X reprend la tradition et veut une cérémonie fidèle à celle de ses ancêtres, MAIS DONT IL « ÔTE TOUT CE QUI S'OPPOSE à l'esprit et à la lettre de la Charte Constitutionnelle. »

Puis, plus loin :

« Le cérémonial avait été modifié. La question était de savoir si Charles X prêterait serment à la « Charte (une charte condamnée par le clergé), CE QU'IL FIT « pour rassurer l'opinion ». L'archevêque « put procéder aux onctions habituelles car quelques particules de la « sainte Ampoule » « officiellement brisée le 7 octobre 1793, avaient été sauvées. Le chrême mêlé à une infime parcelle « de l'ancienne ampoule fut utilisée pour l'onction ».

Enfin, au sujet du toucher des écrouelles :

« Charles X paraît avoir eu des doutes sur ses pouvoirs thaumaturges et annula la cérémonie. Mais, « après avoir déclaré qu'il renonçait, ce qui entraîna le départ d'un grand nombre de malades, il se « ravisa et le 31 mai procéda au toucher dans la chapelle de l'hôpital Saint-Marcoul ; sur les 130 « personnes triées par le docteur Dupuytren, cinq guérisons furent attestées. »

Quelle différence avec ses prédécesseurs, comme Louis XV qui toucha 2000 malades dans le parc de Saint-Rémi de Reims, et Louis XVI qui en toucha 2400, le lendemain de leur sacre respectif, les 29 octobre 1722 et le 12 juin 1775.

La foi n'y était plus. S'il y eu si peu de malades à se présenter c'est qu'ils étaient tous repartis à cause des doutes du roi et de l'annulation de cette cérémonie. D'ailleurs, Charles X ne toucha jamais plus par la suite !

Alors, Charles X ?

Roi constitutionnellement sacré ou roi sacrément constitutionnel ? Dauphin ? Régent ?

Mais..., c'est de lui-même que vient la réponse par son comportement incroyable, qui envoie M. de la Rochejaquelein dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1830, juste avant son abdication, pour prendre conseil auprès du laboureur Martin de Gallardon de ce qu'il doit faire dans l'intérêt de la France...!

Rappelons ce qu'en dit, pages 40 et 41, Nöelle Destremeau dans son livre : *Martin le Visionnaire et Marie-Caroline duchesse de Berry régente de France* – NEL Paris 2002 :

« Nous voici en 1830 ; un fait inouï, presque invraisemblable se passe : en trois jours, la monarchie est
« en grand péril, Paris se bat et Charles X part au château de Rambouillet avec sa famille. Cependant
« le roi dispose de 12 000 soldats fidèles avec des canons, qui peuvent résister aux bandes
« indisciplinées. De plus, la province ne bouge pas. Les maréchaux demandent les ordres au roi mais
« Charles X hésite et n'ordonne rien. Le roi a reconnu, semble-t-il le châtiment de Dieu, il songe aux
« prédictions de Martin aux malheurs prédits à la France, à la mort de son fils Berry : Martin, dont
« Charles X connaît fort bien les avertissements, n'a pas été écouté, le trône n'a pas été rendu au fils
« de Louis XVI qui est vivant... Alors le roi envoie Monsieur de la Rochejaquelein auprès du laboureur
« Martin, entre le 31 juillet et le 3 août 1830, fait ahurissant mais incontestable : un officier envoyé
« par le roi demande au paysan ce que Charles X doit faire, Charles X, un dévot de la monarchie,
« Charles X convaincu que la légitimité règne en sa personne !

« La Rochejaquelein part en pleine nuit, suivi de deux écuyers, on galope, à francs étriers, vers
« Gallardon et ce n'est pas sans peine que l'aide de camp trouve la ferme de Martin vers deux heures
« du matin. Il frappe longuement. Enfin, le bonhomme en chemise et pieds nus, ouvre sa porte et
« reste sur le seuil, en haut de trois marches, une lanterne à la main !

« - Monsieur Thomas Martin, au nom du Roi. »

« - Ne prenez pas la peine de vous expliquer », dit Martin, « l'archange m'a averti qu'on viendrait me
« consulter : j'ai la réponse »

« Monsieur de la Rochejaquelein reste à cheval et Martin sur son perron.

« - Je vous écoute, Martin. »

« Et voici la réponse du paysan :

« - Dites au roi qu'il sait bien la raison de tous ces malheurs. A présent, il ne peut rien faire quand
« bien même il aurait 200 000 hommes de troupe ; il ne réussirait qu'à faire couler beaucoup de
« sang. Il faut qu'il parte en exil, il y mourra sans avoir revu la France ainsi que son fils, le duc
« d'Angoulême. Henri son petit fils ne sera jamais roi. »

Quant à Henri, Comte de Chambord, il sera effectivement beaucoup plus prudent. Il ne montera pas sur le trône. Cette sage décision, il semble qu'il la prendra après les visites de Maximin, le voyant de La Salette.

Xavier de Roche, dans son livre *Louis XVII : du passé à l'avenir*, l'explicite très bien :

« Maximin rend deux fois visite au comte de Chambord à Frohsdorf en 1865 ⁽³⁾ et en 1873 : Tout en « manifestant sa confiance, souvent exprimée, en un retour final de la Monarchie, il déclare à « l'ancien Duc de Bordeaux : "**Je suis venu vous dire qu'il ne fallait pas entreprendre de devenir Roi de France, que cela ne se peut pas et vous savez pourquoi**".

« Le Comte de Chambord confia à son secrétaire le Comte Henri de Vanssay : "**Maintenant, j'ai la certitude que mon cousin Louis XVII existe. Je ne monterai donc pas sur le Trône de France. Mais Dieu veut que nous gardions le secret ⁽⁴⁾. C'est Lui Seul qui se réserve de rétablir la Royauté**".

Le Comte de Chambord précisera sa pensée le 25 janvier 1872, par un nouveau manifeste, dans lequel il proclame entre autre :

« [...] Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France. [...]

« [...] Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

Dans cette proclamation, il suit parfaitement l'enseignement politique de Jeanne d'Arc et reconnaît aussitôt le Christ Roi de France comme Suzerain... Et il le prouvera en actes : Il sait bien qu'il ne peut être en vérité que Régent et que sa Régence, à lui, serait rejetée en cette période si troublée spirituellement et politiquement.

Et finalement, ce qui l'aidera à sortir, fors l'honneur, des négociations de restauration en cours d'une monarchie qui devait, semble-t-il , être constitutionnelle avec toutes les compromissions qu'elle aurait imposées, c'est l'objet si cher au cœur de Jeanne, son étendard : le drapeau blanc !

Huit mois avant la mort du Comte de Chambord, quand Mélanie la voyante de La Salette devint Sœur Marie de la Croix, elle écrivit le 29 janvier 1883 au Chanoine de Brandt : "Dans ce moment, la France ne veut plus de Roi... Quand le moment sera venu, Dieu trouvera le Roi à donner à la France humiliée...". Mélanie complète le 29 avril 1884 : "Dieu nous donnera un Roi et un Roi auquel on ne pense pas".

Le jour même du décès du Comte de Chambord, le 24 août 1883, Notre-Seigneur annonce à Marie-Julie Jahenny, la stigmatisée de Blain en Bretagne, la mort du Prince ; Marie-Julie voit la croix se couvrir de nuages, le monde se couvrir de ténèbres et Jésus-Christ, du haut de son Trône, en termes terriblement menaçants, jeter cette parole d'épouvante :

« PLUS D'ESPÉRANCE DU CÔTÉ DE LA TERRE ! La France n'ayant pas mérité Celui qui devait la sauver, Dieu l'a enlevé de la terre. Premier châtement ! »

(3) En réalité, à Venise en 1865.

(4) Cette confidence du Comte de Chambord à Vanssay a été faite après le 2nd passage de Maximin à Frohsdorff en 1873. Elle est d'une importance capitale. De quel secret parle-t-il ? Mais de la certitude que son cousin Louis XVII EXISTE (au présent). Cela signifie que Louis XVII, EST ENCORE VIVANT à cette date, et âgé de 87 ans révolus. C'est pourquoi Dieu veut que CETTE CERTITUDE NE SOIT PAS REVELEE ! Et pour quelle raison ? Pour que ce fait ne reste qu'une supposition et éviter ainsi que des recherches sérieuses et approfondies ne soient entreprises par tous les ennemis d'une vraie restauration dans le but de supprimer le dauphin.

C'est le coup d'arrêt, c'est l'avertissement officiel du Christ roi de France, à l'adresse de tous les français, en particulier les royalistes, ainsi qu'à tout membre de la Famille Royale qui pourrait se prétendre ou se croire unique Dauphin légitime, que désormais toute Restauration ou tentative de Restauration monarchique conçue et organisée par les hommes sera définitivement inopérante quels que soient les moyens naturels et humains légitimes employés.

Le 24 août 1883, Le Trône de France a été mis sous scellés pour une période indéterminée, définie et connue du Christ seul. Il en découle qu'en tant que suzerain, le Christ se réserve le choix de son Lieutenant, à qui il donnera le Royaume en commende, et de l'époque à laquelle Il brisera ces scellés ; **DONC, A CONTRARIO, L'ESPÉRANCE EST DU CÔTÉ DU CIEL QUAND LA FRANCE AURA MÉRITÉ DE RECEVOIR CELUI QUI DOIT LA SAUVER !**

Pour le mériter, la France se doit de réaliser 3 épreuves :

. Reconnaître officiellement ses fautes d'apostasie religieuse et politique qu'elle a commises depuis 220 ans à l'égard de son Seigneur :

C'est l'épreuve de VÉRITÉ !

. Faire amende honorable envers son Suzerain, c'est-à-dire regretter amèrement ces fautes et en demander pardon officiellement, en particulier du mal qu'elles ont répandu dans les domaines religieux et politique en France et dans le monde (la perversion du meilleur conduit au pire, ne l'oublions pas !), et aussi faire pénitence en acceptant les châtements que le Christ voudra bien nous envoyer, mais en le suppliant de nous les envoyer par Son Divin Cœur, Doux et Miséricordieux :

C'est l'épreuve d'HUMILITÉ !

. Faire réparation à l'honneur bafoué du Christ Roi de France par une concrète et officielle Supplique à Dieu pour le retour du Roi... **de Son roi à Lui !**

Accepter d'accepter Son roi, c'est l'épreuve la plus dure, l'épreuve tant redoutée, celle qui sera refusée par beaucoup, même des nôtres :

C'est l'épreuve de VOLONTÉ !

« *Si tu le veux* » répétait Jeanne à Charles VII !

Le Christ se plaignait à Marie-Julie de ce trop faible désir de la France du retour de son roi. « *Vous ne demandez pas assez la venue du Roi !* ». En 1873, Marie-Julie du Crucifix annonçait un retour possible du Roi, si la France priaient et si elle faisait un effort de conversion :

« *Jamais, pauvre France, tu ne seras gouvernée par un autre que ce Roi de Mon choix.* »

C'est encore plus spécialement vrai pour nous, à notre époque, qui après avoir essayé tous les régimes et systèmes politiques possibles et imaginables, sommes totalement dans l'impasse :

« *On a essayé de tout ; l'heure ne serait-elle pas venue d'essayer de la Vérité ?* », disait le Cardinal Pie !

Alors, si nous voulons bien comprendre qu'à partir de cette année 2011, notre UNIQUE DERNIÈRE CHANCE, n'est plus qu'un acte SPIRITUEL ET CONCRET, si nous voulons bien comprendre, car les heures sont ultimes, qu'il n'est plus que de PRIER ET SUPPLIER Dieu de donner Son Roi à son « Saint Royaume » (non le roi auquel nous aspirons pour quelque bonne raison que ce soit), par une *cérémonie officielle, collective, organisée et assurée périodiquement et assidûment*, eh bien rassurez-vous mes amis, Jeanne nous précèdera tous et, touchant de son étendard les bastilles qui nous arrêtent, nous clamera : « A cette heure Messire a condamné ses ennemis... Entrez, tout est vôtre ! »

Actuellement, le Christ s'adresse à des âmes privilégiées, les suppliant de prier à la place des pauvres pécheurs, PARCE QUE CEUX-CI SONT DANS L'INCAPACITÉ PHYSIQUE, MORALE ET SPIRITUELLE de le faire pour eux-mêmes. Il requiert donc de ces âmes de se substituer à eux pour solliciter la conversion qu'ils ne peuvent pas demander ; d'être le Bon samaritain pour transporter ces moribonds ne pouvant se mouvoir, chez l'aubergiste régénérateur ; enfin... d'être pour eux le sel de la terre !

Nous devons faire nôtre cette requête pour réaliser, en vérité, nos 3 épreuves !

Aujourd'hui, « *il y a grande pitié au Royaume de France* ».

Après 220 ans, la Révolution a accompli son œuvre : Le « Saint Royaume » est éclipsé et l'Église sans sa protection temporelle, est déjà entrée dans les affres de la Passion de son Maître qu'elle doit subir comme Lui jusqu'au bout. Totalement déchristianisés par la politique laïciste volontariste ou tiède, selon les circonstances, des régimes qui se sont succédé, les français n'ont plus aucune notion de la spécificité de leur identité, ni de la « vocation divine » de leur pays. Subjugués par les discours et les idées politiques des mauvais maîtres qu'ils se donnent, convaincus de la malignité du passé royal et catholique de la France, quand ils savent encore qu'il y eut une France avant 1789, culpabilisés par leur moindre écart de démocratie, ils ont rejeté jusqu'à l'oubli, ce qui fait leur âme.

Le peuple français ne peut plus prier pour son pardon.

Royalistes, vous êtes le sel de la terre de France !

Aujourd'hui, « *il y a grande pitié au Royaume de France* » !

En 1420, notre pauvre roi était fou ; nos élites, clercs et laïcs, nous trahissaient.

Aujourd'hui, depuis 30 ans, le Souverain Peuple est fou. Il se bourre de tranquillisants et d'antidépresseurs médicamenteux et médiatiques. Il s'en remet aveuglément à ses élites, toujours les mêmes, qui sacrifient ce qui reste de son être au Mondialisme anglo-saxon. Son âme damnée, L'Europe, notre nouveau seigneur, en même temps qu'elle apostasie officiellement, par rejet de ses racines chrétiennes, décide du devenir du territoire de la France, par ses projets de morcellement et de restructuration de ses provinces⁽⁵⁾, comme du devenir de sa population de souche, par une immigration à grande échelle de peuples inassimilables.

Le peuple français ne peut plus prier pour sa survie.

Royalistes, vous êtes le sel de la terre de France !

(5) Se rapporter au livre de Pierre Hillard : La Décomposition des Nations Européennes ou Géopolitique cachée de la Constitution Européenne - Ed. François-Xavier de Guibert - 2005.

Aujourd'hui, « *il y a grande pitié au Royaume de France* » !

Il y a 35 ans, au prétexte de charité laïque, nos gouvernants nous ont mis devant le fait accompli du regroupement familial des immigrés travaillant chez nous. Depuis lors, l'immigration s'est transformée en invasion de peuples divers, véritable changement programmé de population. Si ces populations sont assez disparates par l'ethnie, surtout depuis ces dernières années, elles véhiculent, toutes, une religion, elle, parfaitement monolithique, totalement incompatible avec nos mœurs, nos coutumes et nos fondements catholiques : l'ISLAM⁽⁶⁾. Conquérante et expansionniste de nature, utilisant avec prouesse l'arme démographique, arme de destruction massive invisible et plaisante à manier, l'islam est LE PÉRIL VITAL du Royaume. La France risque au mieux de disparaître naturellement... par étapes... en douceur et... sans bruit⁽⁷⁾.

Le peuple français ne peut plus prier pour son salut.
Royalistes, vous êtes le sel de la terre de France !

Voilà la situation... !

Le Christ Roi de France VEUT que nous demandions le Roi. Il ATTEND une demande de tout le peuple français... Et le peuple ne peut plus ! Il ne peut plus parce qu'il ne sait plus... Il ne sait plus parce qu'il ne croit plus... Et il ne croit plus parce qu'il s'est entièrement donné à l'Ennemi !
Donc, plus d'espérance de ce côté-là non plus ?

Presque plus !

Sauf de toi, petit peuple royaliste, qui es le sel de la terre de France !
C'est à toi, et à toi seul que revient de représenter tout le peuple français, à toi seul de te substituer à lui dans cette supplique à Dieu pour le retour du Roi. En réalité, tu es le plus petit reste de la vraie France, la petite armée de Jeanne, insignifiante pour notre temps. Toi, tu peux encore prier parce que tu sais encore le faire... Tu DOIS utiliser cette arme ULTIME « et Dieu donnera la victoire »...

« Si tu le veux » !

Attention cependant, tu es le dernier recours.

Ne te laisse pas affadir par les alliances, les constructions et les calculs des hommes, sinon tu seras jeté définitivement hors ton propre pays et piétiné, toi aussi !

(6) Le mot ISLAM, utilisé ici, est écrit tout en lettres capitales. Le fait de l'écrire tout en capitales ne permet pas de faire apparaître les finesses du mot, évidentes lorsqu'il est écrit en graphie normale, et peut prêter à confusion. Conventionnellement, le mot « islam » écrit en minuscules, avec un « i » minuscule au début, est employé pour désigner la religion musulmane. Il est homologué au mot christianisme désignant la religion chrétienne et, pour cette raison, on devrait logiquement employer la graphie « islamisme » (sa forme intégriste étant le « fondamentalisme »), mais aujourd'hui ce terme a malheureusement pris le sens de fondamentalisme. Selon la même convention, le mot « Islam », écrit en minuscules, avec un « I » majuscule est employé pour signifier le monde musulman comme la Chrétienté signifie le monde chrétien. Il va de soi qu'écrit tout en lettres capitales, le mot perd totalement de sa précision et l'on ne peut savoir de quoi on parle. Dans le texte ci-dessus, il désigne la religion (islam)... quoique !

(7) Se rapporter au livre de René Marchand : Mahomet Contre-enquête - Ed. de l'Échiquier - 2006.

Royalistes, nous qui savons, le Christ Roi de France nous pose la question ultime : « Qu'avons-nous fait d'EFFICACE - c'est-à-dire qui produit l'effet attendu - depuis deux siècles pour le « Saint Royaume » ?

Il la pose à vous qui dites : « Il faut prier, il faut prier pour la France », et ne le faites pas DEVANT les hommes.

Il la pose à vous, royalistes légitimistes, à vous royalistes orléanistes, à vous aussi royalistes survivantistes et providentialistes, encore à vous royalistes démocrates, de droite, de gauche et d'ailleurs, presque royalistes et royalistes hésitants... et même vous, plus royalistes que le roi !

Le vide du Trône répond à cette question : RIEN !

Les faits ont la tête dure.

Vous allez me rétorquer que puisque le Trône est mis sous scellés nous ne pouvons plus grand chose, sinon attendre le bon vouloir de « Messire ». C'est vrai ! Cependant, s'il est humainement exact « *qu'on ne peut pas aller plus vite que la Providence* », comme aimait à le répéter Saint Vincent- de- Paul, par contre, la seule prière peut déterminer la Providence à avancer ses délais.

Voilà pourquoi Il nous implore notre Suzerain : « Mon plan de salut des nations passe par Ma France et Mon Roi. Voulez-vous ce que Je veux pour vous et pour elles ? Pourquoi, *vous qui savez*, ne me le demandez-vous pas ? J'attends depuis si longtemps votre oui pour le réaliser ! »

Voilà...! A nous de répondre maintenant !

Et pour répondre parfaitement, nous devons passer par MARIE ⁽⁸⁾ !

Par MARIE, Reine de France !

Par MARIE, Reine Mère du « Saint Royaume » !

Et en particulier par Marie de Pontmain !

Mais pourquoi, Pontmain ? Il y a bien d'autres endroits dédiés à Marie tout aussi adaptés ?

NON !

C'est cet endroit, et cet endroit seul, le plus approprié pour ce que nous devons entreprendre !

Et voici pourquoi...

(8) Nous passer de Marie est conceptuellement impossible. Si le Christ a eu nécessairement besoin de Marie, Sa mère, pour passer de l'infini de Dieu au fini de l'homme et réaliser notre salut, il n'existe alors personne sur terre qui puisse s'épanouir du naturel au surnaturel, se sublimer du fini terrestre à l'infini divin sans passer par Marie... PERSONNE ! Tout ce que nous devons être, tout ce que nous devons faire, tout se doit de passer par Marie pour être ainsi ajusté au Christ dans la Très Sainte Trinité... TOUT !

... A PONTMAIN !

« Supposons que l'un de vous ait un ami et aille le trouver en pleine nuit pour lui demander : " Mon ami, prête-moi trois pains : un de mes amis arrive de voyage, et je n'ai rien à lui offrir ". Et si, de l'intérieur, l'autre lui répond : " Ne viens pas me tourmenter ! Maintenant, la porte est fermée ; mes enfants et moi, nous sommes couchés. Je ne puis pas me lever pour te donner du pain ", - moi, je vous l'affirme : même s'il ne se lève pas pour les donner par amitié, il se lèvera à cause du sans-gêne de cet ami, et il lui donnera tout ce qu'il lui faut.

« Eh bien, moi, je vous dis : demandez, vous obtiendrez ; cherchez, vous trouverez ; frappez, la porte vous sera ouverte. Celui qui demande, reçoit ; celui qui cherche, trouve ; et pour celui qui frappe, la porte s'ouvre ».

(Luc 11, 5-13)

Parmi tous les lieux d'apparitions de la Très Sainte Vierge dans notre pays, Pontmain est un de ceux dont on parle relativement peu. Il est moins connu du grand public ; ce dernier le considère comme secondaire, ou encore ce qui s'y est passé lui paraît moins spectaculaire. Il y a bien des écrits et études sur la question, mais en tout cas, ce lieu et les faits qui s'y sont déroulés restent, pour le commun des mortels catholiques, entourés d'un halo de mystère, non pas tant autour des événements eux-mêmes que dans leur interprétation et dans leur finalité...

Oui, effectivement, Pontmain est absolument à part dans l'histoire des apparitions mariales, et aussi beaucoup plus important qu'il n'y paraît. Je dirais même qu'il est prédestiné pour notre époque actuelle.

Voyons cela.

Le Contexte :

. Invasion étrangère

La situation de la France de 1870-1871 est désespérée !

La tiédeur, la futilité, le manque de réalisme politique des élites au pouvoir, en somme leur libéralisme philosophique et politique généralisé, ont fait basculer la France dans la guerre contre la Prusse, sans aucune préparation digne de ce nom. Le pays est battu à plate couture. Les armées françaises sont enfoncées ou reculent partout. C'est une invasion étrangère rapide et puissante qui déferle. Paris est occupé, Le Mans vient d'être pris et les prussiens patrouillent dans les faubourgs de Laval. Dans quelques heures ils entreront en Bretagne, dans quelques jours ils seront à Brest.

. Humiliation, démoralisation et abandon

La soudaineté de la défaite et de l'invasion, malgré les actes de bravoure et d'héroïsme, laisse les français « sonnés ». Pensez-donc, des étrangers conquérants n'avaient pas occupé le pays depuis 1815. L'Empereur est prisonnier, le pouvoir s'est effondré.

Les français se sentent abandonnés. Ce choc fait déprimer toutes les couches de la population. Pendant combien de temps la guerre va-t-elle durer ? L'invasion va-t-elle se généraliser ? L'occupation va-t-elle s'éterniser ? Et nos soldats, vont-ils rentrer sains et saufs ? En plus de l'amour qu'on leur porte, les campagnes ont besoin d'eux pour vivre.

Une nouvelle révolution serait catastrophique ! Qui va nous sauver ?

. Déchristianisation

Depuis les « Lumières » et 1789, le poison révolutionnaire a agi comme de l'arsenic. Il n'est plus violent comme au début, mais chaque jour instille sa dose de plus en plus importante et le corps social s'étiole et se fragilise. La plus grande confusion règne dans les esprits, surtout ceux des élites au pouvoir qui chérissent les chimères nouvelles.

Aucun des régimes qui ont suivi le Directoire – Restaurations, Monarchie de Juillet et Second Empire (sans parler de l'Empire du « Fils de la Révolution », ni la « maudite » Seconde République) – n'a supprimé ce goutte à goutte pernicieux. Peu à peu la drogue fait son effet. Urbaine ou rurale, la France oublie son passé, renie ses fondements, pervertit son âme.

C'est dans une telle situation que la Très Sainte Vierge, Reine de France, va intervenir pour sauver son « Royaume chéri ».

La singularité de l'intervention mariale :

La dure épreuve pousse une partie des français à la prière. Dans le malheur, ils retrouvent les hymnes et les rites oubliés ou négligés depuis la Grande Révolution et son cortège de bouleversements dans la vie toute entière. Dans les hameaux, en particulier dans l'ouest de la France, de nombreuses familles sont restées chrétiennes et pratiquantes, et toute la maisonnée prie tous les jours, plus encore depuis le début de cette guerre.

A Pontmain !

La petite bourgade de Pontmain a la grande grâce d'avoir depuis 31 ans un curé qui, dès son installation en 1840, a formé ses ouailles à la FOI EN LA PRIÈRE MARIALE, ET A SA PRATIQUE. Ce curé a une immense dévotion à la Mère de Dieu, qu'il manifeste au cours de ses 32 années de présence dans sa paroisse par 9 principales réalisations, et par des ornements symboliques de son église⁽⁹⁾.

(9) Dans l'ordre d'accomplissement, elles sont :

- . Érection de la statue de la Vierge en haut du clocher de l'église,
- . Mise en place de la statue de la vierge à l'entrée du presbytère comme principal ornement,
- . Incitation des familles à mettre une statue ou une image de la Vierge en place d'honneur dans les maisons,
- . Établissement de la Confrérie du Cœur Immaculé,
- . Établissement de la Confrérie de ND du Mont Carmel,
- . Inauguration du Mois de Marie en 1846, avec hommage des enfants à Marie deux fois par jour,
- . Ornementation avec un soin tout particulier de l'autel de la Vierge Immaculée (4 bougies sont allumées à l'autel de la Vierge à chaque office, à partir du 8 décembre 1854),
- . Consécration officielle de sa paroisse à Notre-Dame,
- . Récitation publique du chapelet au pied de la statue de Marie chaque dimanche après vêpres,
- . Décoration, en 1860, de la voûte de l'église en bleu nuit avec semis d'étoiles d'or à 5 branches.

Ainsi, à partir du 8 décembre 1854 (définition du Dogme de l'Immaculée Conception), quatre bougies sont systématiquement allumées sur l'autel de la Vierge à tous les offices de la paroisse. En 1860, il fait décorer la voûte de son église en bleu nuit avec un semis d'étoiles d'or à 5 branches (Etoile du matin).

Ses marques bien à lui de tendresse filiale pour Notre-Dame, qu'il rend visibles dans son église, matérialisent en quelque sorte toutes ses propres prières et celles que sa petite paroisse de Pontmain persévère à adresser à la Reine des Cieux et à la Reine de France depuis bien longtemps et en particulier depuis le début des hostilités..., pour que cette guerre cesse, que les soldats reviennent et que la France soit sauvée.

Mais, pourquoi donc à Pontmain plutôt qu'ailleurs ?

Parce qu'en ce 17 janvier 1871, c'est le dernier petit village encore libre, le plus extrême de l'ouest de la France - la Bretagne est à 1200 m - le plus éloigné de tout, mais le plus cher au cœur de Marie, qui soit maintenant au plus près du front de l'invasion.

De ce poste avancé, la Reine de France a le pouvoir de stopper complètement et définitivement son orgueilleuse pénétration : « Tu n'iras pas plus loin ! », pouvoir obtenu grâce à tous les cœurs priants de cette paroisse, prêts maintenant à recevoir le message de Notre-Dame.

Alors, dans ce village des Marches de Bretagne, Marie apparaît sans tarder dans la soirée du 17 janvier 1871, de 18h00 à 21h00..., et ne se montre qu'aux enfants !

Quelle singulière apparition !

Je dis bien « cette apparition », car elle va être **unique** ; unique comme celle de La Salette en 1846. Les autres « grandes » apparitions dans notre pays se sont manifestées par plusieurs visites de Marie : 3 à la Rue du Bac (1830), 18 à Lourdes (1858) et, après Pontmain, 15 auront lieu à Pellevoisin (1876).

A Pontmain, la Très Sainte Vierge se déplace une seule fois et tout est dit..., et quel message !

Singulière, d'abord dans son décor.

La Très Sainte Vierge se présente habillée d'une robe bleu nuit constellée d'étoiles d'or à 5 branches, et puis, environ une heure après le début de l'apparition, lorsque le curé que l'on était venu chercher arrive, un ovale entourant Marie comme les bords d'une médaille se forme, et 4 bobèches avec bougies (non allumées) se positionnent dans l'ovale.

Voilà l'apparence de Marie quand elle se montre aux enfants dont quatre, âgés respectivement de 12, 11, 10 et 9 ans, seront considérés comme les voyants principaux ; les deux autres, 7 ans et demi, et 25 mois, n'ayant pas été retenus comme voyants principaux bien qu'ils aient vu eux aussi la Vierge.

Singulière dans son message.

A la fois dans la présentation du message et dans son libellé, très étrange par sa syntaxe.

Oui, le message est tout à fait atypique.

D'abord c'est un message silencieux !

Marie ne parle pas !

Nous sommes en face d'une apparition ressemblant à un vitrail : Très peu de mouvements, des couleurs comme celles des vitraux de facture française où le bleu, le rouge, le jaune (l'or) et le blanc dominant, et un texte déroulé sur une banderole comme une légende.

La Vierge y exprime, toujours silencieusement et par les expressions de son visage, ses sentiments de joie et de tendresse, mais aussi de déception et de tristesse. Et si elle semble prononcer une fois quelques paroles, puisque les enfants voient ses lèvres remuer, elles sont dites tout bas à son Fils crucifié, et les petits voyants ne les entendent pas.

Marie ne parle pas... Elle s'exprime par écrit !

Et elle s'adresse d'abord aux enfants, puisque eux seuls ont la grâce et la faculté de voir l'apparition et de suivre tout son déroulement. Marie leur écrit en lettres majuscules dorées... par délicatesse, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, pour qu'ils les distinguent bien, sur une banderole blanche, blanche comme une page de leur cahier d'écolier, que la Reine des Cieux révèle environ une heure et demie après le début de l'apparition, c'est-à-dire à sa moitié.

Cela appelle deux remarques :

La première, c'est qu'en 1871, dans un petit village perdu de l'ouest de la France, quoique les hussards de la République n'aient pas encore fait leur apparition, et contrairement à la légende qu'on nous rabâche continuellement de nos jours, les petits enfants de condition très modeste de 12, 11, 10 et 9 ans, parlant d'ordinaire leur patois mais instruits dans les écoles religieuses locales, connaissaient parfaitement leur alphabet et savaient très bien lire le français !

La seconde, c'est que l'on est sûr des termes du message. Ainsi révélés par écrit, il n'y a pas de risque d'erreur. Au fur et à mesure de son « impression », le message est épelé ; chaque mot qui se constitue « est lu et relu plus de cent fois par les voyants séparés les uns des autres à la demande des assistants au début du message proprement dit. Il n'y a pas la moindre hésitation, pas la moindre contradiction ». Puis les mots sont dits à haute voix par les enfants à leurs parents et à tous les assistants, 60 personnes environ, sans jamais d'erreur.

Marie ne parle donc pas..., elle laisse parler à haute voix les voyants et l'assistance ! Oh, pas pour dire n'importe quoi car lorsque cela arrive une fois son visage devient si triste que les enfants observent : « La voilà tombée en tristesse ». Non ! Silencieuse, Marie laisse « prier ». Et c'est pour ne pas perturber ces prières et ces chants variés et continus qui lui sont adressés que Notre Reine va délivrer son message par écrit, écrit empreint d'une douce concision, concision symbolique par le style et le rythme d'abord, concision apparente par la syntaxe ensuite.

. Le style et le rythme :

Le message de la Vierge est extrêmement court. Il est constitué de 16 mots seulement, dont 5 soulignés :

« MAIS PRIEZ MES ENFANTS DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●

MON FILS SE LAISSE TOUCHER »

Sans un signe de ponctuation !

Seul, un gros point, « gros comme le soleil » disent les enfants, de même taille que les majuscules, termine la première ligne et la sépare de la seconde qui, elle, est totalement soulignée et centrée par rapport à la première à la façon des imprimeurs.

L'ensemble du message comporte donc 70 caractères.

Quel style étrange !

Ce rythme court, relativement saccadé, réparti en 6 - 10 - 7 syllabes, ne fait-il pas penser à un genre de texte déjà vu, à un style de texte déjà rencontré, au moins pour les plus anciens d'entre nous ? Attendez, je vais rajouter un seul mot et vous allez comprendre :

« MAIS PRIEZ MES ENFANTS – **STOP** – DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS – **STOP**
MON FILS SE LAISSE TOUCHER – **STOP**.

Mais oui ! C'est un télégramme que la Très Sainte Vierge nous délivre, une dépêche pour rassurer en urgence. Marie a la délicatesse d'envoyer à la France, son Royaume, cette déclaration de paix de la part de « Messire » son roi, selon l'expression de Jeanne d'Arc ; une bonne nouvelle à faire connaître à la France toute entière !

Ainsi, la guerre de 1870 commence par la dépêche d'Ems⁽¹⁰⁾ et se termine par la dépêche de Pontmain. Elle commence dans la complexité retorse d'un écrit truqué par la malice des hommes et s'arrête net dans la douce simplicité et la tendresse des mots d'une banderole céleste. Ah l'admirable bonté de Dieu !

Dès le lendemain, l'assaut contre Laval par les Prussiens est annulé. Quatre jours plus tard, à la grande stupéfaction des troupes françaises, les Prussiens se retirent. Une semaine encore et l'armistice est signé.

. La syntaxe :

Merveilleuse syntaxe ! Quelle maîtrise de la langue française !

En seize mots tout est dit ; tout est plus que dit ! Car, si nous voulons bien le comprendre, nous avons dans ces seize mots, dans ces deux petites phrases qui n'ont l'air de rien, mais qui en disent beaucoup plus qu'il n'apparaît, la solution que nous donne le Ciel pour résoudre les problèmes de l'époque mais aussi les problèmes futurs, c'est-à-dire les nôtres.

(10) La dépêche d'Ems :

Elle est une des causes et sûrement le prétexte de la guerre franco-allemande de 1870, liée à l'affaire de la Succession d'Espagne (sensible pour l'impératrice Eugénie). Le 21 juin 1870, Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen (cousin catholique du roi de Prusse) est candidat au trône d'Espagne, vacant depuis 1868. Le 6 juillet, Antoine, duc de Gramont (14-08-1819 / 17-01-1880), ministre des Affaires Étrangères depuis le 17 mai 1870, annonce au Corps Législatif que la France fait opposition. Le 12 juillet, retrait de Léopold, notifié par son père le Prince Antoine. Le 13 juillet, Gramont demande que ce retrait soit garanti par son suzerain, le roi de Prusse (à cause du précédent roumain de 1866 : Charles de Hohenzollern était devenu roi de Roumanie malgré une renonciation antérieure). Le roi de Prusse (alors à Ems), blessé par cette demande, décide de ne plus recevoir l'ambassadeur français (à Berlin depuis novembre), Vincent Comte Benedetti (Bastia 28-04-1817 / Paris 28-03-1900) et fait envoyer à 15h10 par le conseiller diplomatique Abeken un télégramme à Bismarck lui relatant le dernier entretien avec Benedetti. Bismarck, voulant exploiter ce qui n'était qu'un incident diplomatique, « abrège » cette dépêche d'Ems, faisant ainsi apparaître ce refus d'audience comme un affront fait à la France. (Le roi avait autorisé Bismarck à publier la dépêche, mais Bismarck adressa le texte tronqué aux journaux – dont la gazette de l'Allemagne du Nord) : la France s'indigne, Napoléon III, l'impératrice et une majorité de ministres sont déterminés à la guerre. Le 15 juillet, le texte exact de la dépêche n'est communiqué ni au Sénat ni au Corps Législatif. Le 19 juillet, Émile Ollivier, porté par l'opinion publique, déclare la guerre.

Le message commence d'une façon très étonnante, par le mot « MAIS », qui reste environ 10 minutes, tout seul, en début de banderole. Il laisse en suspens le reste inconnu de la phrase dans un « silence graphique » impressionnant comme pour bien faire rentrer dans les esprits l'extrême importance de ce petit mot signifiant une condition qui doit suivre,... et aussi pour aviver l'attention des voyants et de la foule sur ce qu'on va découvrir.

Il n'est pas courant de commencer une phrase en français par la conjonction de coordination « MAIS ». Est-ce une figure de style de Notre-Dame, mise en valeur par le tempo avec lequel la première phrase est délivrée ? Croyez-vous que Notre-Dame serait venue retenir, en cette mi-janvier pendant trois heures dans la neige et le froid de l'hiver rigoureux de 1871, toute cette petite foule de soixante personnes pour lui faire connaître son aptitude à s'exprimer d'une façon un peu recherchée en français ?

Non, non ! Le message marial est bien trop important.

Pour bien comprendre son sens profond, prenons le temps d'en faire l'analyse logique des phrases qui le constituent.

Cela rappellera peut-être aux plus anciens quelques souvenirs de cette matière, quand ils étaient en cours élémentaires.

Le message est constitué de deux phrases :

1. Mais priez mes enfants Dieu vous exaucera en peu de temps ●
2. Mon fils se laisse toucher.

Et de trois propositions :

1. Mais priez mes enfants,
2. Dieu vous exaucera en peu de temps ●
3. Mon fils se laisse toucher.

Il commence par ce fameux « MAIS » si important, introduisant immédiatement une proposition de coordination (proposition qui est reliée à la proposition principale -celle qui régit la phrase- par une conjonction de coordination, ici : MAIS).

Alors, où est la proposition principale ?

Est-ce la suivante : « Dieu vous exaucera en peu de temps, » inversée par effet de style ? Dans ce cas, si on remettait les propositions dans l'ordre normal, nous aurions :

« Dieu vous exaucera en peu de temps (proposition principale), mais priez mes enfant ● (proposition coordonnée) ».

Cela peut se concevoir très bien. C'est du très bon français, mais qui ne donne aucune information supplémentaire que l'on ne sache déjà. Il semble curieux que la Très sainte Vierge se soit spécialement déplacée pour ne nous dire rien d'autre que ce que l'on a déjà reçu trois fois, à la Rue du Bac, à Lourdes et à La Salette.

Non ! « Dieu vous exaucera en peu de temps, » n'est pas la proposition principale.

C'est une seconde proposition coordonnée, « explicative » de la précédente, et dont la conjonction de coordination « et » est sous-entendue. Autrement dit, la phrase peut s'écrire : « Mais priez mes enfants [et] Dieu vous exaucera en peu de temps ».

Ici, une remarque particulièrement importante s'impose.

Il ne faudrait pas commettre l'erreur de croire - car le sens est très proche - que cette seconde proposition soit utilisée comme subordonnée circonstancielle consécutive (complément de manière marquant la conséquence de l'action exprimée dans la proposition antécédente « Mais priez mes enfants, »), introduite par un « de sorte que » ou un « de façon que », et qui donnerait :

« Mais priez mes enfants de sorte que Dieu vous exauce en peu de temps ».

Ou, soit utilisée comme subordonnée circonstancielle finale (complément de but marquant la finalité de la même action exprimée antérieurement), introduite cette fois-ci par un « pour que », et donnant : « Mais priez mes enfants pour que Dieu vous exauce en peu de temps ».

Mais dans ces deux cas le mode subjonctif est nécessaire, qui est celui du possible et non celui du sûr et certain. Or la Très Sainte Vierge utilise l'indicatif futur qui indique bien que l'action VA se réaliser. Elle emploie donc bien une autre proposition coordonnée, explicative celle-là.

Que doit-on déduire de cet emploi ? Quelle en est la signification ?

Mais tout simplement que Dieu va agir à coup sûr, quelle que soit la « qualité » de la prière. En effet, la Vierge ne dit pas : « Mais priez beaucoup mes enfants », ou longtemps, ou avec attention, ou souvent..., non, la Sainte Vierge ne demande QUE de prier, tout court, c'est tout ! Mais c'est la clé, parce que c'est à la fois reconnaître que nous ne pouvons pas tout, reconnaître que nous ne sommes que des hommes et que nous dépendons de Dieu ; reconnaître qu'Il est bien notre Dieu, qu'Il est bien notre Roi, en somme prier implique humilité et adoration envers Dieu. C'est pour cela que la prière des pauvres et des petits est si parfaite et si efficace... car Dieu voit qu'après avoir apporté notre « petit néant » humain, nous n'avons vraiment plus rien. Alors Dieu agit lui-même ! D'ailleurs le curé d'Ars l'avait très bien compris, qui proclamait dans ses sermons : « Mes frères, je connais quelqu'un qui est bien plus fort que Dieu... c'est l'homme qui prie ! ».

Et pour bien insister, s'il le fallait encore, Marie de Pontmain utilise un petit mot qui n'a l'air de rien mais qui change tout. Elle emploie, dans cette proposition le mot « EN » au lieu de « DANS » :

« Dieu vous exaucera EN peu de temps ● ».

Pourquoi ?

Parce que là, Marie nous prévient que non seulement Dieu va agir (indicatif = l'action va se passer), mais que Son action est imminente, et non dans un laps de temps proche mais indéterminé.

Nous venons d'analyser la première phrase, mais nous n'avons toujours pas répondu à notre question du début. Où est la proposition principale ?

Eh bien, elle n'existe pas !

Ou plutôt, elle n'apparaît pas.

Elle est sous-entendue (nous avons à faire à un télégramme, et tout doit être dit d'une façon compréhensible en un minimum de mot !).

Comme cela est lumineux ! Comme la Reine de France sait bien nous parler avec des silences !

La grammaire française (les anciennes éditions) nous indique que *le mot « mais » s'emploie aussi dans la conversation, au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui a précédé*. Or, ce qui précède l'apparition de Pontmain est une situation. C'est l'état dramatique de guerre et d'invasion de la France, Royaume de Marie. Et la Très Sainte Vierge connaît très bien cette terrible situation, en particulier par toutes les suppliques qui lui ont été adressées à ce sujet.

Autrement dit, la non-formulation de la proposition principale nous prouve deux choses lourdes de conséquences :

1. La première c'est qu'à Pontmain, la Sainte Vierge Marie se dérange du ciel pour la France, et d'abord pour elle seule. En effet, le message ne concerne qu'elle. C'est le mot MAIS, début de sa première phrase, se référant à la situation française, qui le met en évidence... Et j'irai plus loin ! C'est que Pontmain est LE lieu privilégié d'intercession mariale pour le « Saint Royaume ».

Je connais les objections des clercs et des laïcs qui seront choqués, voire outrés par ce que j'avance. Ils contesteront ce fait en me rétorquant que le message de Pontmain est beaucoup plus universel, beaucoup plus spirituel, et que je cherche à l'instrumentaliser politiquement.

Eh bien au risque de les décevoir, en venant à Pontmain ce soir du 17 janvier 1871, la Très Sainte Vierge fait d'abord une action politique de grande envergure et, qui plus est, doublée d'une action militaire..., et Elle ne fait que cela !

Qui, le surlendemain, a stoppé les armées prussiennes victorieuses ? Notre pauvre armée française en déroute complète, ou Notre Dame et « Messire » Roi de France et Dieu des Armées ?

Qui a modifié la donne politique et permis le rapide armistice du 28 janvier suivant (soit 11 jours après l'apparition), à la place d'une situation bien pire que la volonté de continuer le combat de certains, malgré notre défaite totale, n'aurait pas manqué de provoquer ? L'Empereur Napoléon III, malade, prisonnier et déchu, les nouveaux politiciens qui se sont rués sur le pouvoir vacant, ou Marie et « Messire » Roi de France ?

2. La seconde, c'est que la phrase complète du message de Pontmain, signifiée par la Reine de France, étant maintenant identifiée comme la suivante :

« [Votre pauvre pays est en guerre et envahi par les Prussiens],
(Proposition principale - constatation de la situation désespérée de 1871)
MAIS PRIEZ MES ENFANTS [ET] DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●
MON FILS SE LAISSE TOUCHER »

ce qui est merveilleux, c'est qu'en sous-entendant la proposition principale, non seulement Marie focalise toute l'attention sur elle, donc sur cette situation de 1871, mais EN MÊME TEMPS, puisqu'elle ne précise pas, elle généralise à l'avenir et nous donne d'abord, à nous Français, et je dirais en particulier à nous ses Francs d'aujourd'hui, la solution pour toutes celles qui lui seront semblables dans les temps futurs.

Autrement dit Marie nous donne la clé pour résoudre notre situation catastrophique actuelle de l'année 2011..., 140 ans après sa venue.

Si les mots ont un sens et si l'on veut bien comprendre, Notre-Dame de Pontmain avertit aujourd'hui son petit reste :

« [Votre pauvre France est envahie par l'islam],
(Proposition principale - constatation de notre gravissime situation de 2011)
MAIS PRIEZ MES ENFANTS [ET] DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●
MON FILS SE LAISSE TOUCHER »,

Et encore :

« [Le Saint Royaume agonise dans son apostasie],
(Proposition principale - constatation de notre situation apocalyptique de 2011)
MAIS PRIEZ MES ENFANTS [ET] DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●
MON FILS SE LAISSE TOUCHER »,

Pour ajouter aussitôt :

« [Le Trône de Mon Fils Roi de France est aux mains d'un régime illégitime et diabolique],
(Proposition principale - constatation de notre funeste situation de 2011)
MAIS PRIEZ MES ENFANTS [ET] DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●
MON FILS SE LAISSE TOUCHER »,

Et conclure :

« [Ma France refuse le Roi que mon Fils veut lui donner],
(Proposition principale - constatation de notre situation obstinée de 2011)
MAIS PRIEZ MES ENFANTS [ET] DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●
MON FILS SE LAISSE TOUCHER »,

Oui, POUR NOTRE TEMPS, tout est résumé là, dans cette quatrième lecture du message de 1871. Les trois premières situations pernicieuses de la France se concluent totalement dans cette dernière, et s'évanouiront d'elles-mêmes par sa résolution. Si nous prions de la façon proposée un peu plus loin à **cette seule intention**, si nous appliquons le message de Marie à ce seul état de fait, alors oui, je suis sûr, (ce n'est pas moi qui le dis mais la Reine de France qui nous le souffle), que nous obtiendrons le salut et la libération du pays... très rapidement !

« Si nous le voulons » !

Et nous terminerons ici notre analyse logique par la dernière phrase :

« Mon Fils se laisse toucher »

C'est une proposition indépendante. Elle se suffit donc à elle-même qui, placée à la fin, est une conclusion dans le message.

Mais pourquoi cette phrase est-elle soulignée d'un gros trait d'or ?

Pour signifier sa valeur inestimable...

C'est une promesse du Ciel !

Remarquons bien que la phrase est au présent... au présent de l'Éternité.

C'est une PROMESSE ÉTERNELLE qui est exprimée ici, à Pontmain !

Au présent de 1871, c'est la confirmation de Marie aux priants de Pontmain, que leur supplique (faite tout au long de l'apparition et bien antérieurement à elle) est agréée par son Fils, et que la décision de Celui-ci d'exaucer est prise ici et maintenant. Les termes de cette décision seront appliqués dans la temporalité... EN peu de temps.

La preuve matérielle ? C'est l'ennemi lui-même qui va la donner.

En cette nuit du 17 janvier, celui-ci n'est quand même pas suspect de faiblesse, de scrupule ni de défaitisme.

Le matin même du jour où Marie intervient, le général allemand Voigtgs-Rhetz dit à l'évêque du Mans : "Ce soir mes troupes sont à Laval. Elles ont reçu l'ordres de prendre la ville pour le lendemain". Laval sans grande défense, malgré l'arrivée de Chanzy, ne peut résister... Mais dans la nuit du 17 au 18, le prince Frédéric-Charles donne contrordre ; le général Karl Johann von Schmidt reçoit l'ordre de se rendre sur la Seine au lieu de pénétrer dans Laval. Ce brusque changement de tactique, injustifié, arrêt véritable de la poursuite de l'invasion, fera dire au général von Schmidt : « C'est fini, nous n'irons pas plus loin, là-bas du côté de la Bretagne une Dame invisible nous a barré la route »⁽¹¹⁾.

Le lendemain a lieu à Saint-Melaine, à 2 km de Laval, les derniers combats qui se terminent à l'avantage de l'armée française. Le 20 janvier, les troupes allemandes commencent à évacuer la Mayenne. Le 28, l'armistice est signé...

Au présent de 2011, c'est la promesse de Marie aux postulants de la prière QUI VEULENT BIEN SE DÉRANGER EN CE LIEU (c'est la 1^{ère} condition) POUR PRIER (c'est la 2^{nde} condition) qu'ici et maintenant à Pontmain, son Fils décide toujours de les exaucer, avec le même empressement... EN peu de temps.

(11) Ces témoignages, rapportés dans la note 50 (pages 307 et 308) du livre « Pontmain, histoire authentique - tome 2 Preuves » de R. Laurentin et A. Durand, édité par l'Apostolat des Éditions (1977), sont documentés par les journaux suivants :

. La Semaine Religieuse de Laval (1869-1962), du 25 janvier 1873, page 247 :

« Les habitants (...) étaient étonnés de voir nos arrogants vainqueurs fuir comme épouvantés devant une force invisible et répéter « souvent : « *Impossible de prendre Laval, une grande Dame la défend* ». Nous pouvons garantir l'authenticité de ces paroles entendues « par des centaines de témoins. On raconte aussi que le cheval d'un officier prussien refusa d'avancer en arrivant sur le territoire de « Laval, et que les mouvements stratégiques de l'armée ennemie ne pouvaient aboutir. Nous n'affirmerons pas ces deux derniers faits « avec autant de certitude que le premier. »

Et c'est tout particulièrement la promesse de Marie aux français, car Celui qui écoute ce qui lui est adressé là, par Marie Reine de France, pour le « Saint Royaume », est « Messire », Jésus, Christ et Roi de France Lui-même. Tout Pontmain nous induit donc, nous français et royalistes, à adresser la Supplique à Dieu pour le retour du Roi en cet endroit privilégié..., prédestiné.

« Si nous le voulons ».

Alors, comment s'y prendre exactement ?

Mais,... à reproduire ce qu'ont fait les habitants de Pontmain en 1871 !

A bien y réfléchir, qu'ont-ils fait exactement ?

Là encore c'est l'apparition qui nous donne la réponse, plus précisément, c'est la tenue vestimentaire de Marie. La Très Sainte Vierge ne laisse rien au hasard qui utilise le langage des symboles et nous force à réfléchir pour comprendre.

Comment est habillée Marie pour cette apparition ?

D'une robe originale, sorte de grande tunique ample, bleue nuit parsemée d'étoiles à 5 branches, reprenant exactement la décoration de la voûte de l'église paroissiale de Pontmain que le curé a fait réaliser, voûte qui matérialise, je le répète encore, à la fois toutes les marques de sa tendresse filiale pour Marie, toutes ses propres prières et celles de ses paroissiens.

Autrement dit, Marie de Pontmain se revêt de la prière de ces petites gens. Elle s'en fait une splendide parure et, avocate, se présente ainsi devant son Fils. Et Lui, ravi de la beauté de sa Mère, « se laisse toucher » !

(11-suite)

. Chrestia, 1874, page 78 :

« L'ennemi s'arrêta subitement au plus fort et au plus facile de sa marche, et comme les gens du Maine, ne comprenant pas qu'il s'arrêtât ainsi en pleine et facile conquête, interrogeaient les vainqueurs, ceux-ci, au dire des témoins véridiques répondaient en désignant du geste les bois touffus du bocage où s'abrite Pontmain :

- *La Dame qui est là-bas nous interdit d'avancer.* »

. Dans la lettre d'un officier anonyme, publiée dans Les Annales de Pontmain, avril 1893, pages 317 à 319 :

« Depuis l'heure précise où Marie a apparu au-dessus de votre sol mayennais, les Allemands n'ont pas fait un pas en avant. Ils ont bien dit :

- *Une madone garde ce pays et nous défend d'avancer (...).*

« A l'heure précise où Marie apparaît, l'ennemi s'arrête pour ne plus avancer (...) Pourquoi ce mouvement subit, incroyable ? (...) Que ceux qui ne croient pas aux surnaturelles interventions expliquent cette merveilleuse coïncidence ».

1^{ère} Remarque :

Je n'ai pas retrouvé trace documentaire du fait que cette phrase ait été prononcée par le général von Schmidt lui-même, mais ce cheval de l'officier allemand qui ne voulait plus avancer en arrivant sur le territoire de Laval, n'était-il pas justement celui du général Karl Johann von Schmidt ? N'a-t-on pas là un fait étonnant qui serait la source de tous ces témoignages des hommes de troupe ? Ne serait-ce pas ce général qui aurait fait cette remarque pour la première fois, qui aurait ensuite été reprise et diffusée par certains de ses hommes ?

2^{ème} Remarque :

Tous ces témoignages sont à rapprocher de ceux de soldats et officiers allemands, 43 ans plus tard, pendant la 1^{ère} bataille de la Marne en septembre 1914, qui ont certifié avoir vu la Vierge Marie les repousser pendant les combats, lors de leurs offensives.

Cela est si vrai que pendant les prières de la petite foule présente lors de l'apparition, et tout spécialement au cours du Chapelet, les voyants disent que le nombre d'étoiles d'or augmente tellement qu'elles recouvrent toute la robe de Marie qui en devient presque dorée. « Les étoiles de la robe se multipliaient si bien qu'à la fin on ne voyait presque plus le bleu de la robe » - (Interrogatoire des voyants du 5 au 7 décembre 1871).

Oui, Marie à Pontmain se pare de la robe de nos prières pour les présenter à son Fils !

Mais alors, nous savons ce qu'il nous reste à faire pour obtenir en ce lieu le Retour du Roi, le salut de la France et de la Sainte Église :

Nous devons tisser la robe de Marie, fil à fil, point par point, cm² par cm²... La prière est répétitive, comme le tissage !

VOILA NOTRE OBJECTIF !

Si nous sommes seul ou peu nombreux, on comprend pourquoi ce travail sera lent et difficile... Mais si nous sommes une multitude de petites mains... tout peut aller très vite, et Marie paraître ainsi vêtue très rapidement devant son Fils.

Il reste cependant le mystérieux voile noir sur la tête de Marie.

Il est relativement long, environ 60 cm, puisque « Elle portait sur la tête un voile noir couvrant la moitié du front, retombant en arrière, et qu'on apercevait un peu entre le corps et les bras [étendus vers le sol et légèrement écartés du corps] - (Interrogatoire des voyants du 5 au 7 décembre 1871).

On a beaucoup parlé d'un voile de deuil. Mais est-ce si sûr ? Et de quel deuil s'agirait-il ...?

Non, ce n'est pas un voile de deuil !

C'est la seule partie du vêtement de Marie qui NE SOIT PAS COMME sa robe..., de couleur !

Le noir EST L'ABSENCE de toute couleur et de toute lumière. Si la robe de Marie est tissée par nos prières, ce voile représente un vide de prières. Il est le signe de notre autisme envers la Mère de Dieu et de son Fils. Il est très comparable aux rayons qui ne brillent pas des mains de Marie de la Rue du Bac, représentant les grâces qui ne pleuvent pas sur nous parce que nous ne les demandons pas. A Pontmain, le voile noir représente toutes les prières que nous ne faisons pas et qui ne peuvent embellir le vêtement de Marie.

Et c'est une grave leçon, spécialement pour nous, royalistes français !

Car, remarquons bien que ce voile noir est en lien direct avec la couronne de Notre-Dame. Il la touche. Elle est posée sur lui.

Or cette « double couronne » de Marie, couronne supérieure et couronne inférieure, séparées par un fin liseré rouge, n'est-elle pas la couronne du Ciel et de la Terre, la couronne du Spirituel et du Temporel, distincts mais unis, définitivement soudés par le sang du Christ, rouge comme le crucifix présenté par la Vierge ?

Alors, si nous avons bien compris la mission de la France qui est d'être le modèle royal et chrétien des nations terrestres, comme le support temporel et le défenseur de la Sainte Église, Marie porte à Pontmain la couronne de France (en bas) qui supporte, qui soutient, la couronne de la Sainte Église (en haut) ⁽¹²⁾.

Mais... c'est donc la couronne de France qui repose ainsi sur le voile noir de Marie. C'est la couronne de France qui prend appui sur notre mutisme aux dents serrées et notre vacuité de prières, à nous royalistes. C'est ce voile noir que le Christ Roi de France nous reproche de laisser sur la tête de sa Très Sainte Mère, quand Il nous blâme de ne pas Lui demander SON Lieutenant, à Lui, qu'Il a hâte de nous donner.

Quelle grave inconséquence !

Quel résultat voulez-vous que cela donne ?... LE VIDE DU TRÔNE !

Maintenant, notre objectif est clair !

Par quels moyens allons-nous l'atteindre ?

J'ai parlé précédemment d'un acte sous forme de *cérémonie officielle, collective, organisée et assurée périodiquement et assidûment*.

Il lui faut un nom.

Je vous propose celui que j'ai mis en tête de ce petit document :

« SUPPLIQUE A DIEU POUR LE RETOUR DU ROI ».

. ACTE OFFICIEL ET PUBLIC :

Ce sera d'abord un acte de pèlerinage.

Son objectif « Le Retour du Roi de France » doit être connu au grand jour, dans toute la France et de tous les français, aussi bien des clercs que des laïcs, aussi bien de la hiérarchie catholique locale, diocésaine ou nationale, que des diverses associations. Les écoles catholiques doivent être vivement encouragées à y être présentes. Il faut qu'à terme, mais rapidement, les français sachent qu'à Pontmain, pour le salut du pays, on demande à Dieu le retour du roi ; que là-bas tout l'être de la France, physique et spirituel, implore.

. ACTE COLLECTIF :

Cet acte de pèlerinage doit être concrétisé dans une cérémonie collective. Comme précisé plus haut, nous devons être le plus nombreux possible pour tisser la robe de Marie. Il ne s'agit pas de venir à Pontmain chacun de son côté faire sa petite demande et repartir. Imaginez l'aspect de la robe si chacun venait mettre un fil selon son bon vouloir, où bon lui semble. Il s'agit de se remuer et d'œuvrer collectivement, comme les paroissiens de Pontmain de 1871.

(12) A Pontmain, le liseré rouge sang qui soude la couronne de France (inférieure) à la couronne de l'Église (supérieure) représente aussi la couronne du martyr de notre roi Louis XVI. Cette fine couronne est au sommet de la couronne de France parce qu'elle la domine. C'est ce joyau qui maintient le lien entre la Sainte Église et la France, et qui conserve à celle-ci le statut de « Saint Royaume ». Si le voile noir de la Vierge est un signe de deuil, ce ne peut être qu'en raison de l'exécution du Roi sur laquelle désormais la couronne de France repose... N'oublions pas que tout Pontmain concerne la France !

ACTE ORGANISÉ ET ASSURÉ PÉRIODIQUEMENT :

Les français doivent savoir que périodiquement ils sont assurés de pouvoir participer à cette supplique ; que s'ils ont été empêchés une fois, ils peuvent revenir la fois suivante, qu'ils peuvent venir à chaque fois s'ils le veulent. Nous devons avoir une organisation souple et bien faite qui donne envie aux français qui l'ont compris de participer aussi souvent que possible. La durée de chaque événement pourrait être d'une journée. Sa fréquence doit être efficace. L'efficacité c'est le produit : nombre de pèlerins x nombre de fois dans l'année. La rapidité du tissage de la robe de Marie Reine de France est à ce prix... et le temps nous est compté au vu de la situation en France et de par le monde ! Une ou deux fois par an est totalement insuffisant. Une fois par mois est déjà une bonne base de départ... même s'il y a peu de présents au début ! Durée et/ou fréquence pourront toujours être augmentées par la suite.

ACTE ORGANISÉ ET ASSURÉ ASSIDÛMENT :

Cela veut dire : empressement, présence, ponctualité, persévérance, ténacité, constance, continuité. Quoi dire de plus. Tout est résumé dans ces 7 mots.

Puisqu' « Il faut tenir à une résolution parce qu'elle est bonne et non parce qu'on l'a prise » (La Rochefoucauld), même s'il n'y avait que quelques fous à venir, tout doit être organisé pour qu'ils puissent adresser la supplique à leur Dieu et Roi.

Ces bases ayant été jetées, la journée de pèlerinage devra se structurer autour de 3 grandes phases principales :

- . La Sainte Messe de Saint Pie V (rite extraordinaire),
- . Le Rosaire (en 3 étapes),
- . Le Salut au Saint Sacrement.

Attention, nous venons à Pontmain pour supplier Dieu, pas pour faire du tourisme ou prendre du bon temps... donc cette journée sera une journée de prière intensive !

Dans les 3 principales cérémonies en question, on choisira des chants et des prières dont le thème devra être :

- . La contrition et la demande de pardon de la France,
- . La demande de la conversion de la France, ⁽¹³⁾
- . La supplique pour le retour du Roi
- . La prière pour le roi voulu par Dieu, actuellement en exil du trône.

(13) Elle comprendra la prière (sur le chapelet) donnée par le Christ à une âme privilégiée pour la conversion des musulmans de France. De fait, si les musulmans de France se convertissent une grande partie des problèmes existant avec ces populations s'évanouissent. Ils n'existent pas avec les arabes chrétiens... Tout est donc bien une question de religion et rien d'autre.

Ces prières, suppliques, chants et cantiques seront en latin et en français, et le choix est immense, mais l'on s'efforcera de choisir à la fois parmi les classiques comme, par exemple, la prière à Saint Michel, Ange Gardien de la France, mais aussi parmi des prières plus récentes mais recommandées par le Christ à des âmes privilégiées comme la Prière de Marcel Van ou la Neuvaine pour le Roi de France de Agnès de Dieu, donnée à elle le 11 avril 2000.

Bien sûr, il y a les prières de Pontmain récitées et chantées lors de l'apparition en 1871 dont tout ou partie est à reprendre. Pour mémoire les voici listées ci-dessous :

Prières de Pontmain (dans l'ordre) du 17 janvier 1871 - de 18h00 à 21h00 :

(Récitation ou chant de toutes les prières connues par cœur par les paroissiens présents)

01. 5 x Pater + 5 x Ave Maria
02. 5 x Pater + 5 x Ave Maria
03. Chapelet des martyrs japonais
04. Chapelet du Rosaire
05. Chant : Magnificat
06. Chant : Litanies de la sainte Vierge
07. Chant : Inviolata
08. Chant : Salve Regina
09. Chant : Mère de l'Espérance
10. Chant : Mon doux Jésus, enfin voici le temps de pardonner à nos cœurs pénitents
11. Chant : Ave Maris stella
12. Prière du soir.

Vous voyez donc que nous avons l'embarras du choix et que tout le cadre directeur de la journée sera à définir très précisément.

Conclusion

Par ce document, j'en appelle donc à tous les prêtres, aumôniers, conseillers spirituels des associations royalistes ou associations intéressées par cette supplique, mais aussi les laïcs de tout niveau de responsabilité au sein de ces associations et mouvements.

J'en appelle aux diacres, curés et prêtres paroissiaux, aux moines et moniales, aux évêques et cardinaux soucieux ou tourmentés par l'évolution de l'état de notre France, qui pourraient être peu ou prou en liaison avec ces associations et mouvements.

Bien entendu, j'en appelle aux responsables des pèlerinages et de la basilique de Pontmain.

A tous, je vous demande de bien vouloir réfléchir très sérieusement à la nécessité et à l'organisation de cette œuvre de VRAI salut public, qui est notre toute dernière chance... et de travailler à sa réalisation, le plus vite possible, dans les faits !

Et à vous tous royalistes, qui ne savez pas comment vous y prendre, faites comme vos aînés des bocages de l'ouest de la France s'en allant chercher leurs nobles jusque dans leurs lits pour les conduire aux combats de la France et de L'Église. Allez chercher vos prêtres et responsables religieux pour vous conduire à la Supplique de Pontmain... pour le Roi.

Par pitié, pour l'amour du Christ qui est Roi de France, du Christ qui aime les Francs, pour l'amour de Notre-Dame, unique Reine de France, de Saint Joseph protecteur attitré de la France depuis Louis XIV, en union avec Saint Michel Ange Gardien de la France et de tous les Saints et saintes de France... laissez-vous toucher vous-mêmes, levez-vous et venez, faisons cette supplique à Dieu jusqu'au retour du Roi.

Je termine là !

Un dernier mot, cependant, pour vous royalistes non catholiques ou non chrétiens, amis de tout bord arrivés au royalisme par votre seule raison et par votre seule logique, royalistes étrangers à l'Histoire Sainte de notre France, et surtout pour vous mes amis royalistes athées ou agnostiques !

Vous allez me dire : « Tout ce que vous nous dites, tout ce que vous nous demandez de faire est bel et bien, mais cela ne nous regarde pas, ne nous concerne pas, ne nous parle même pas, parce que nous sommes loin de cette façon de penser, nous sommes loin de Jeanne d'Arc, du Christ Roi de France, nous n'avons même pas la Foi, nous ne croyons pas en Dieu... du tout !

Oui..., j'entends bien !

Mais je vous réponds que Dieu attends tout spécialement votre supplique à vous, et peut-être plus intensément que celle de tous les autres, parce que justement... vous ne croyez pas en Lui.

Eh bien, mes chers amis, c'est le moment... Osez !

Osez la prière que Charles de Foucauld s'est surpris à dire plusieurs fois AVANT sa conversion : « Mon Dieu, si vous existez, faites que je vous connaisse » !

Et tout de suite après, osez la prière du premier de nos rois quand tout était perdu à la bataille de Tolbiac, de qui vous admirez cependant l'œuvre et celle de ses descendants. Lancez éperdument, maintenant, ce : « Ô Dieu de Clotilde, si nous avons la victoire, si Tu nous redonnes Ton Roi, nous croirons en Toi ! » ...

« MAIS PRIEZ MES ENFANTS DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS ●

MON FILS SE LAISSE TOUCHER » !

Chouandecoeur

Le 02 février 2011, Fête de la Présentation.

Version 5.2.2 – 25 Août 2012

Pour contacter l'auteur : chouandecoeur@orange.fr

Pour accéder à notre blog Internet : www.pontmain-pourleretourduroi.com